

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

<b>DELIBERATION N°CP2024- 12/4/21 DOSSIER N°6686</b>	<b>"SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES - SUBVENTIONS</b>
--	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON  
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN  
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - ENTRETIEN DES CHEMINS  
DE RANDONNÉES - SUBVENTIONS**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération n°CD2016-10/3/19 du Conseil Départemental du 21 octobre 2016 relative à la politique "Sports et Loisirs de Nature" ;  
VU la délibération n°CP2016-12/5/22 de la Commission Permanente du 9 décembre 2016 ;  
VU la délibération n°CP2024-07/4/31 de la Commission Permanente du 5 juillet 2024 ;*

VU la délibération n°CP2024-09/4/30 de la Commission Permanente du 27 septembre 2024,  
VU la délibération n°CP2024-11/4/28 de la Commission Permanente du 8 novembre 2024 ;  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-12/4/21 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder la subvention maximale suivante, d'un montant de **629,10 €**, pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée au cours de l'année 2024, à la Communauté de communes Marche et Combrailles en Aquitaine comme suit :

- chemins concernés :
  - le chemin des Douaniers : 310,50 €
  - Autour de Nigremont : 210,60 €
  - Autour du Jarissou : 108 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget départemental, chapitre 65 article 657348 fonction 7221.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, M. Patrice MORANCAIS, Elus Membres CC Marche et Combrailles en Aquitaine.

**Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**